



Association Asperges des Landes	Label Rouge n° LA 07/23 « Asperges »	Page : 1/1
	Liste positive des variétés	Version 1

Les variétés autorisées pour la production du cahier des charges Label Rouge n° A 07/23 « Asperges » sont les suivantes :

Variétés positives Label Rouge	Année d'introduction	Densité de plantation (griffes/hectare)
Grolim	2023	20 000 à 40 000
Vitalim	2023	20 000 à 30 000